

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 5 septembre 2017, à 20 heures, sous la présidence du maire Alain Vallée

Sont présents:

Jean-François Couture, conseiller  
Claudette Trudel-Bédard, conseillère  
André Beaudoin, conseiller  
Caroline Poisson, conseillère  
Bertin Cloutier, conseiller

Est Absent :

Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé, Valérie Fiset et Jean-Yves Piché

RÉSOLUTION : 2017-09-279:      Ouverture de la séance

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-280:      Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point Affaires nouvelles.

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août et de la séance extraordinaire du 28 août 2017.
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Questions de l'assistance

7. A) Assemblée publique de consultation pour le règlement 351-2017  
B) Adoption du second projet de règlement 351-2017 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les roulottes.
8. Soumissions reçues pour la réfection de la chaufferie de l'Hôtel de Ville
9. Annexion d'une partie de territoire de Sainte-Thècle à la municipalité du Lac-Aux-Sables.
10. Travaux de voirie :
  - A) Réparation du chemin Saint-Thomas/subvention du MTQ.
  - B) Nivelier le terrain au 631 rue Notre-Dame
11. Emprunt temporaire pour les travaux du règlement 350-2017.
12. Achat de terrain de M. Paul Lecours.
13. A) Demande de Madame Angèle Béland  
B) Demande de Rémi Davidson.
14. Demande du CTA Mékinac/Avance de fonds
15. Travaux d'entretien du cours d'eau de la baie Vandal
16. Nathalie Ferron/Demande de permis pour un chenil
17. Achat de pneus pour le camion de vidange
18. Période de questions de l'assistance
19. Affaires nouvelles
20. Levée ou ajournement de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-281: Adoption du procès-verbal de la séance du mois d'août 2017

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août et de la séance extraordinaire du 28 août 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

## **Correspondance d'août 2017**

### **Ministère des Affaires Municipale et régions**

Le MAMR nous informe qu'un montant de 4 936.00 \$ sera déposé à notre compte. Ce montant correspond au 10% du solde pour la compensation école et foyer 2016.

Le MAMR nous informe qu'un montant de 44 424\$ sera versé à notre compte en compensation foyer et école pour l'année 2017.

Le MAMR nous informe qu'un montant de 861,22\$ nous sera versé le 20 août dans le cadre de la subvention PADEM.

### **Ministère du Développement Durable de l'Environnement et de la Lutte Contre les Changements Climatiques.**

Le MDDELCCC nous informe que l'analyse du 31 juillet des eaux de baignade démontrent une importante contamination bactériologique et que la plage s'est classée dans la catégorie D : Polluée.

Le MDDELCCC nous informe du prélèvement du 3 août des eaux de baignade qui démontrent une importante contamination bactériologique et que la plage s'est classée dans la catégorie D : Polluée.

Le MDDELCCC nous informe que le prélèvement des eaux de baignade du 7 août démontre que la plage est classée dans la catégorie B-Bonne.

### **Ministère des Transport**

Le MTQ nous informe qu'un montant de 1 167.84\$ sera déposé à notre. Ce montant correspond au balayage des rues et routes pour l'année 2017.

### **Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec**

La CPTAQ nous informe que le dossier de Mme Goulet et M. Claude Boisvert est classée à titre d'information puisque le lot concerné est situé en îlot déstructuré de type 1.

### **Héma-Québec**

Héma-Québec nous remercie pour le support offert lors de la dernière collecte de sang qui a accueilli 92 donateurs, dont 88 ont fait un don de sang.

### **Régie des alcools, des cours et des jeux**

La RACJ nous informe qu'il est maintenant possible de faire la demande de permis de réunion électroniquement.

## **Signal**

L'entreprise nous invite à nous équiper de radars pédagogiques à partir de 64\$/mois.

### RÉSOLUTION : 2017-09-282:      Dépôt de la correspondance d'août 2017

Il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance du mois d'août 2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### RÉSOLUTION : 2017-09-283:      Approbation des comptes d'août 2017

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois d'août 2017 au montant de 302 607.61 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

### Questions de l'assistance

Aucune question.

### Assemblée publique de consultation pour le règlement 351-2017

M. Alain Vallée explique aux gens présents la teneur de la modification du règlement de zonage 337-2016 concernant l'entreposage de roulottes durant la saison hivernale et demande à l'assistance s'ils ont des questions sur ce règlement :

M. Marcel Bacon demande si une personne peut installer une roulotte lors de la construction d'une résidence. La réponse est oui.

M. Jean-François Couture demande si le mot "roulotte" signifie aussi motorisé, tente-roulotte, etc. La définition de roulotte englobe tous genres de véhicule motorisé ou non. À titre indicatif, sont apparentés à des roulottes, les véhicules tels que remorques, caravanes ainsi que les roulottes et tentes-roulottes.

### RÉSOLUTION : 2017-09-284:      Adoption du second projet de règlement numéro 351-2017

Il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le second projet de règlement 351-2017 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les roulottes.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-285:      Soumissions reçues pour la réfection de la chaufferie de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été envoyées à trois entrepreneurs pour la réfection de la chaufferie de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues dépassent 100 000 \$;

CONSIDÉRANT que pour octroyer un contrat sur soumission par invitation le montant doit être inférieur à 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Rejette toutes les soumissions par invitation puisse qu'elles sont supérieures à 100 000 \$.
- Retourne en soumission publique sur le site de SEAO et un journal local.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-286:      Annexion d'une partie du territoire de Sainte-Thècle à la municipalité du Lac-Aux-Sables

CONSIDÉRANT que la Municipalité de la Paroisse du Lac-Aux-Sables a adopté le règlement 2017-539 décrétant l'annexion d'une partie de territoire de la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Thècle a pris connaissance du règlement d'annexion et du plan montrant le territoire demandé;

CONSIDÉRANT que cette annexion réglerait la problématique du chemin du Lac-du-Missionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement, conformément à l'article 131 de la Loi sur l'organisation territoriale, que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle approuve et donne un avis favorable en ce qui a trait au règlement 2017-539 de la Municipalité de la Paroisse du Lac-Aux-Sables décrétant l'annexion d'une partie de territoire de Sainte-Thècle.

## ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-287:      Travaux de voirie/réparation du chemin Sant-Thomas

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a obtenu une aide financière de 100 000 \$ du Ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports pour améliorer le chemin Saint-Thomas;

CONSIDÉRANT que des soumissions par invitation ont été demandées pour la fourniture d'environ 3 000 tonnes métriques de gravier concassé:

Jean-Luc Dontigny au prix de 9,45 \$ la tonne métrique  
H.P. Terrassement Inc. au prix de 9.35 \$ la tonne métrique

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle de H.P. Terrassement Inc. au montant de 9.35 \$ la tonne métrique pour la fourniture environ 3000 tonnes métriques de gravier concassé pour étendre sur le chemin Saint-Thomas.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-288:      Niveler le terrain au 631, rue Notre-Dame

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'embauche de l'équipement nécessaire pour faire d'effectuer le nivelage de notre terrain situé au 631 rue Notre-Dame.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-289      Emprunt temporaire pour les travaux du règlement 350-2017

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Thècle a adopté le règlement 350-2017 décrétant des travaux pour un montant de 1 510 543 \$;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a approuvé le règlement 350-2017 en date du 11 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut contracter un emprunt temporaire pour le paiement total des dépenses effectuées en vertu du règlement d'emprunt 350-2017 selon l'article 1093.1 du code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Effectue un emprunt temporaire à la Caisse populaire Mékinac des Chenaux pour un montant n'excédant pas 1 510 543 \$ \$ afin de payer les dépenses du règlement 350-2017 en attendant le financement permanent.

- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cet emprunt temporaire.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-290:      Achat de terrain de M. Paul Lecours

CONSIDÉRANT que sur la rue Pierre-Ayotte, l'entrepreneur en déneigement a de la difficulté à tourner à cause de la forme du rond-point;

CONSIDÉRANT que l'achat d'une partie de terrain améliorerait grandement la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par André Beaudoin et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Demande à M. Paul Lecours de vendre à la municipalité une partie de terrain de 6 mètres par 6.11 mètre sur le lot 4 758 003.
- Mandate la firme d'arpentage Brodeur, l'Heureux, Durocher pour effectuer le cadastre d'une partie du lot 4 758 003.
- Mandate Katherine Lebrun, notaire pour effectuer le contrat de vente.
- Autorise le maire et le directeur général/secrétaire trésorier à signer pour et au nom de la municipalité tous documents concernant cet achat de terrain.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

Demande de Madame Angèle Béland

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2017-09-291:      Demande de Monsieur Rémi Davidson

CONSIDÉRANT les demandes de Monsieur Rémi Davidson concernant le chemin du lac-Archange;

CONSIDÉRANT que ce chemin est un chemin privé, la municipalité n'a pas de juridiction pour demander aux utilisateurs d'effectuer des travaux sur ce chemin;

CONSIDÉRANT que dans la municipalité de Sainte-Thècle, il y a plusieurs chemins privés;

CONSIDÉRANT que la municipalité ne subvention aucun chemin privé de sa localité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Poisson, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- N'accorde pas d'aide financière pour le chemin privé du Lac-Archange.
- Accepte de fournir et d'installer des indications de chemin à l'intersection du

chemin Davidson et du Lac-Archange.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-292:      Demande du CTA Mékinac/Avance de fonds

CONSIDÉRANT que le CTA Mékinac est en attente de l'aide financière du Ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports pour ses opérations régulières;

CONSIDÉRANT que le CTA Mékinac nous demande une avance de fonds, jusqu'à l'arrivée de l'aide financière du Ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports prévue pour la fin octobre;

CONSIDÉRANT que l'aide financière du Ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports sera déposée directement dans le compte bancaire de la Municipalité de Sainte-Thècle

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accepte d'avancer un montant de 20 000 \$ au CTA Mékinac à même le fonds général de la municipalité.
- Gardera un montant de 20 000 \$, lorsque le Ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports versera l'aide financière à la Municipalité pour remettre au CTA Mékinac

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION 2017-09-293:      TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DE LA BAIE VANDAL

CONSIDÉRANT QUE le rapport déposé par la personne désignée fait état de la nécessité d'effectuer des travaux de nettoyage et d'entretien du cours d'eau de la baie Vandal;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par Caroline Poisson et résolu (à l'unanimité) que ce conseil :

- manifeste son appui à la demande présentée par M. Vincent Coulombe pour effectuer des travaux d'entretien dans le cours d'eau de la baie Vandal;
- que la municipalité demande à la MRC de préparer un tableau des superficies de drainage détaillées pour le cas où les travaux étaient réalisés;



- que la municipalité demande à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée, en tout ou en partie, la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac.
- que la municipalité autorise le maire et la secrétaire trésorière à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité;
- que la municipalité s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-294:      Nathalie Ferron/Demande de permis pour un chenil

CONSIDÉRANT la demande de Madame Nathalie Ferron pour exploiter un chenil sur sa propriété situé sur la route 352;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la demande de Madame Nathalie Ferron afin d'obtenir un permis de chenil sur sa propriété située au 921 route 352 à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-295:      Achat de pneus pour le camion de vidange

Il est proposé par André Beaudoin, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Service Pneus TC au montant de 1 719.92 \$ pour la fourniture et la pose de deux pneus Continental sur le camion de vidange.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Marcel Bacon demande si les locataires paient aussi une licence pour leur chien? Oui  
Yvon Goulet demande pourquoi le pont du chemin Saint-Alphonse est fermé? C'est le Ministère des Transports, de la Mobilité durable, et de l'Électrification des transports qui

a fermé ce pont; car il y a des anomalies sur ce pont.

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune affaire nouvelle

Rés. 2017-09-296: Lever de la séance

À 20h25, il est proposé par Claudette Trudel-Bédard, appuyé par André Beaudoin et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

Maire

---

Secrétaire-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE  
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le mardi 26 septembre 2017, à 19 heures 30 minutes, local 213, au 301 rue Saint-Jacques, à Sainte-Thècle, sous la présidence du maire, Monsieur Alain Vallée.

Sont présents:

Monsieur Jean-François Couture, conseiller  
Madame Claudette Trudel Bédard, conseillère  
Monsieur Jacques Tessier, conseiller  
Monsieur Bertin Cloutier, conseiller

Sont absents :

Monsieur André Beaudoin, conseiller  
Madame Caroline Poisson, conseillère

Autres présences: Louis Paillé et Julie Veillette

Rés. 2017-09-297: Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal par courriel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Jean-François Couture et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 19 heures 30 minutes afin de

traiter des sujets suivants :

1. Ouverture de la séance.
2. Présentation du règlement 351-2017 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les roulottes et avis de motion.
3. Soumissions reçues pour la réfection de la chaufferie de l'Hôtel de Ville.
4. A) Entériner l'avis disciplinaire qui a été envoyé à un employé municipal syndiqué.  
B) Vote des employés syndiqués sur la convention collective.  
C) Grief 2017-04.
5. Ajustement du salaire et du REER des employés non syndiqués (Cadres) pour les années 2016 et 2017 en attendant la signature de la convention collective.
6. Questions de l'assistance.
7. Levée de la séance.

#### ADOPTÉE UNANIMEMENT

#### Présentation du règlement 351-2017 modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les roulottes :

Le maire explique la modification qui sera effectuée au règlement de zonage concernant les roulottes.

#### Avis de Motion

Claudette Trudel-Bédard donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une séance ultérieure un règlement modifiant le règlement de zonage 337-2016 concernant les roulottes.

#### RÉSOLUTION : 2017-09-298:      Soumissions reçues pour la réfection de la chaufferie de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offre sur le site du gouvernement du Québec (SEAO) pour la réfection de la chaufferie de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT les offres reçues de

Construction Richard Champagne Inc. :	au montant de 126 081.78 \$ taxes incluses
Plomberie CRT Therrien Inc. :	au montant de 106 330.00 \$ taxes incluses
Le Groupe Cevec Inc. :	au montant de 106 540.43 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre la plus basse soit celle de Plomberie CRT Therrien Inc. au montant de 106 330.00 \$ taxes incluses pour la réfection de la chaufferie de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-299:      Entériner l'avis disciplinaire qui a été envoyé à un employé municipal

CONSIDÉRANT que M. Sylvain Magnan a enfreint son obligation de loyauté envers son employeur en ne se présentant pas au travail., en mentant et en invoquant de faux prétextes ;

CONSIDÉRANT que l'absence au travail de M. Sylvain Magnan a entraîné des coûts supplémentaires à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle entérine l'avis disciplinaire qui a été envoyé à un employé municipal.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Vote des employés syndiqués sur la convention collective

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION : 2017-09-301:      Grief 2017-04

CONSIDÉRANT que M. Jacques Ricard occupe le poste de concierge et il a effectué tous les heures prévus à l'annexe B dans la convention collective pour son poste de concierge;

CONSIDÉRANT que les préposés aux travaux publics peuvent effectuer des taches d'entretien des bâtiments selon l'annexe D de la convention collective;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne fait pas foi du grief 2017-04 déposé par le concierge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

RÉSOLUTION : 2017-09-302: Augmentation du salaire et du REER des employés non syndiqués

CONSIDÉRANT que depuis le 1 janvier 2016, les employés cadres de la municipalité n'ont pas eu d'augmentation de salaire, soit le directeur général, la directrice générale adjointe, le directeur des travaux publics et la directrice des projets spéciaux;

CONSIDÉRANT que dans la négociation avec les employés syndiqués, l'offre d'augmentation de salaire est de 2% pour les années 2016, 2017 et que les REER collectif est majoré de 0.5% pour les mêmes années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Couture, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Accorde une augmentation salaire aux employés cadres de 2% par année rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur les heures effectivement travaillées ou payées. La rétroactivité sera payée dans les 15 jours de la demande de la personne salariée, sur un chèque ou talon de paie distinct mentionnant qu'il s'agit d'une rétroactivité salariale.
- Accepte d'augmenter la participation de l'employeur au régime de retraite de 0.5% et ce rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les employés cadres (soit à 8% pour le directeur général et 6% pour la directrice générale adjointe, le directeur des travaux publics et la directrice des projets spéciaux) des gains bruts gagnés par la personne salariée. La participation des employés cadres est obligatoire, dans la même proportion que l'employeur, sauf entente contraire entre les parties.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance :

M. Yvon Goulet demande pourquoi les négociations de la convention collective des employés sont si longues.

M. Normand Boutet demande si nous avons eu la réponse du vote des employés.

Rés. 2017-09-303: Lever de la séance

À 19h40, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Claudette Trudel-Bédard et résolu à l'unanimité de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

---

---

Maire

Secrétaire-trésorier